



Déclaration UE de conformité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

CSD
29 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne

Qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

CSD G21 – gant de protection anti-chaueur

Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

CE
Règlement (UE) 2016/425

EN ISO 21420:2020 – exigences générales pour les gants de protection
EN 407:2020 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection

Suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

IFTH (42 TER AVENUE GUY DE COLLONGUE – 69134 ECULLY CEDEX FRANCE)
Organisme notifié n°0072

Qui établit l'attestation d'examen UE de type :

N°0072 / 4404 / 162 / 09 / 21 / 0081

Délivrée le 03/09/2021.

Fait à Champs sur Marne, le 06/09/2021
Par CSD